

Département de Seine et Marne
 Membres
 afférents au Conseil : 27
 en exercice : 24
 ayant pris part à la délibération : 22
 Date de convocation : 13 septembre 2019
 Date d'affichage : 13 septembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
 JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
 DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE
 Katiana REBEL a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
 Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-062 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE LA COMMUNE

La décision modificative est un acte budgétaire permettant d'ajuster les prévisions initiales inscrites au budget communal aux réalisations des premiers mois de l'exercice

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
 DECISION MODIFICATIVE N°3**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-107-020 : AMENAGEMENT ZAE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
R-024-110-020 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €
D-21318-110-020 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-106-822 : VOIRIE	19 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-106-822 : VOIRIE	0.00 €	13 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 800.00 €	19 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	19 800.00 €	19 800.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité
DÉCIDE de valider la décision modificative n° 3, telle que ci-dessus

Fait les jours, mois et an que dessus
 et ont signé au registre les membres présents
 POUR EXTRAIT CONFORME
 A Jouarre, le 24 septembre 2019
 Le Maire, Fabien VALLEE

